

Conclusions de la LXXIIIe COSAC Varsovie, 8-10 juin 2025

1. 43e rapport semestriel de la COSAC

1.1. La COSAC remercie le secrétariat de la COSAC pour son excellent travail de préparation du 43e rapport semestriel, qui couvre le programme de travail de la Commission européenne et du Parlement européen dans le nouveau cycle institutionnel ainsi que l'Agenda stratégique de l'Union européenne ainsi que le cadre financier pluriannuel, et examine les moyens de renforcer l'action commune de l'UE en faveur de l'amélioration de la résilience cybernétique et de la lutte contre la désinformation.

1.2. La COSAC encourage tous les parlements à partager activement les exemples de bonnes pratiques identifiés dans le 43e rapport semestriel de la COSAC, tant au sein de leurs propres parlements qu'auprès d'un public plus large.

2. Membre permanent du secrétariat de la COSAC

2.1. La COSAC rappelle que le cofinancement du membre permanent actuel du secrétariat de la COSAC prend fin le 31 décembre 2025. La présidence polonaise a encouragé tous les parlements nationaux à renouveler leur engagement en faveur d'un accord de cofinancement courant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

2.2. La COSAC se félicite du fait que les 39 sur 39 parlements/chambres nationaux ont renvoyé des lettres d'intention signées, exprimant leur volonté de participer au cofinancement du membre permanent du secrétariat de la COSAC pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ; en conséquence, ce cofinancement sera poursuivi.

3. Secrétariat de la COSAC

3.1. La COSAC apprécie le soutien apporté par son secrétariat à la préparation des réunions, ainsi que les échanges intensifs de vues et d'informations avec les fonctionnaires des parlements nationaux lors des visites d'étude du secrétariat effectuées avant le début de la dimension parlementaire de la présidence.

3.2. La COSAC remercie le Parlement européen d'accueillir son secrétariat dans ses locaux à Bruxelles et de lui fournir des bureaux et un soutien administratif adéquats.

3.3. La COSAC remercie le membre permanent du secrétariat de la COSAC, M. Jakob Sjövall, pour son initiative et la préparation du premier rapport annuel du membre permanent du secrétariat de la COSAC, qui vise à accroître la transparence du travail de ce secrétariat.

3.4. La COSAC note que le rapport susmentionné sera établi périodiquement et publié en janvier de chaque année sur la plateforme IPEX.